

**MÉMOIRE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES
ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE
FRANÇAISE AU QUÉBEC**

**LA MAÎTRISE DES LANGUES COMME LEVIER DE
DÉVELOPPEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF**

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

NOVEMBRE 2000

RÉSUMÉ

Dans ce mémoire, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) illustre l'idée selon laquelle le développement individuel et collectif passe par la maîtrise de plusieurs langues, dans un contexte caractérisé par la mondialisation des marchés et le développement fulgurant des nouvelles technologies de l'information.

Elle souligne également que la maîtrise d'autres langues contribue à l'accroissement des compétences en français et que, dès lors, la défense de la langue française au Québec peut être envisagée dans une nouvelle perspective.

Enfin, dans le contexte de l'importance de la maîtrise des moyens de communication tant pour l'individu que pour la collectivité, elle fait quelques recommandations visant à promouvoir au sein de la société québécoise la maîtrise de plusieurs langues.

INTRODUCTION

En 1968, le gouvernement du Québec crée le réseau de l'Université du Québec. Dès sa création, celui-ci a pour mandat de desservir l'ensemble du territoire québécois en matière de services universitaires. C'est en 1970, à la suite de nombreuses représentations du milieu, que l'Université du Québec à Trois-Rivières ouvre un centre à Rouyn-Noranda. La direction de ce centre procède alors sans tarder à la mise en place de huit bureaux régionaux permettant de couvrir la majeure partie de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et, à l'automne 1970, les premiers cours universitaires y sont dispensés.

En 1972, l'enseignement universitaire en Abitibi-Témiscamingue et dans l'Outaouais est doté d'un instrument commun, la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois, qui deviendra, en 1976, le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois.

Ce n'est qu'en 1983 que l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) est officiellement créée. L'institution a pour mission d'assurer l'enseignement et la recherche universitaires sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

Elle compte aujourd'hui 83 professeurs et plus de 200 chargés de cours, ayant contribué à la réussite de 8500 diplômés depuis les tout débuts de son existence.

À la rentrée de l'automne 2000, l'institution offrait 22 nouveaux programmes à ses étudiants, et, au total, 28 programmes courts, 37 certificats, 13 baccalauréats, 6 diplômes d'études de 2^e cycle, 9 maîtrises et 3 doctorats.

Dans le présent mémoire, l'UQAT entend montrer brièvement que le développement individuel et collectif exige plus que jamais, dans un contexte caractérisé par la mondialisation des marchés et le développement fulgurant des nouvelles technologies de l'information, la maîtrise des moyens de communication, dans laquelle s'inscrit la maîtrise des langues, et que celle-ci s'avère essentielle à une ouverture aux autres cultures, ouverture favorisant l'épanouissement de la langue française ici même, au Québec.

La première partie fera état d'une nouvelle perspective dans laquelle pourrait s'inscrire la défense de la langue française au Québec. La deuxième partie illustrera sommairement l'importance de la maîtrise de la langue française. Et la troisième partie abordera la maîtrise d'autres langues, telles que l'anglais et l'espagnol, et ses effets positifs au point de vue du développement de la société québécoise.

1. UNE NOUVELLE PERSPECTIVE

Depuis l'adoption de la *Charte de la langue française*, en 1977, le Québec a changé considérablement au point de vue linguistique. Aujourd'hui, en règle générale, les Québécois et les Québécoises travaillent en français et ils sont servis en français dans les commerces et autres établissements avec lesquels ils font affaire. L'affichage dans l'ensemble est lui aussi le plus souvent français, ou encore bilingue en raison de l'application de la clause de la nette prédominance incluse dans la *Charte*.

Bien sûr, il y a lieu de préserver ces acquis, de continuer d'exercer une certaine vigilance en ce sens pour être à l'affût de tout changement dans le paysage linguistique québécois. Il ne conviendrait pas en effet de s'asseoir sur ses lauriers en considérant le travail comme étant terminé.

Mais il est peut-être temps, par ailleurs, d'envisager les choses sous un angle nouveau, positif et générateur d'enthousiasme, en soulignant à quel point la maîtrise de la langue française et celle d'autres langues – qui s'inscrivent plus globalement dans la maîtrise des principaux moyens de communication (les mathématiques, les langues et les arts) -- peuvent concourir grandement à la survie et au rayonnement du fait français au Québec, en Amérique et ailleurs dans le monde.

Dans une telle perspective, la défense de la langue française est davantage tributaire de la promotion que l'on fait de l'importance de la maîtrise de cette langue que d'une activité, si nécessaire soit-elle, cantonnée dans la surveillance et les interdictions. Car il y a des limites à ce que l'État peut faire dans le domaine législatif. Lorsque les droits fondamentaux sont respectés, c'est-à-dire lorsque l'on peut travailler en français et être servi en français, lorsque l'on favorise l'immigration « française » pour contrer en partie les effets néfastes de l'évolution démographique, lorsque l'on veille à la promotion de contenus francophones sur l'autoroute de l'information, on a déjà fait pas mal de choses.

Il serait approprié, à ce moment-là, de mettre l'accent sur la maîtrise des connaissances linguistiques qui donnent accès aux multiples savoirs (technologique, culturel, historique, artistique, géographique, etc.), savoirs qui représentent autant de points de repère indispensables à l'évolution de l'individu et de la collectivité à laquelle il appartient.

2. LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Dans le Rapport du groupe de travail sur les profils de formation au primaire et au secondaire, intitulé *Préparer les jeunes au 21^e siècle* (MEQ, 1994, p. 7), les auteurs soulignent que « la connaissance et la technologie sont devenues les vraies richesses des sociétés et, dans la compétition

mondiale, la source de leur productivité ». « Ce sont donc les bases de la puissance des individus, des entreprises, des sociétés », ajoutent-ils.

Le Québec doit donc s'approprier la connaissance et la technologie s'il désire être compétitif à l'échelle planétaire. Or, c'est d'abord par la maîtrise de sa propre langue que l'individu accède à la connaissance, à différents savoirs, technologiques ou autres. Savoir lire, savoir écrire, savoir s'exprimer (savoir écouter), voilà autant d'habiletés trop souvent tenues pour acquises, et qu'il faut maîtriser et surtout parfaire constamment dans un monde où la plupart des emplois exigent de l'individu qu'il traite de l'information qui se présente à lui sous mille et une formes.

La seule connaissance du code linguistique et des règles qui le régissent n'est pas suffisante. Elle doit se traduire par une pratique assidue qui conduira au développement d'aptitudes durables relatives à la lecture, à l'écriture, à l'expression orale et à l'écoute.

En ce domaine, l'État, comme l'école et la famille, a un rôle à jouer : il doit donner l'exemple en ce qui a trait à la qualité du français et voir à la promotion de la langue française au sein de la société québécoise elle-même. À ce point de vue, il est notamment déplorable qu'il ait mis fin aux services linguistiques qu'il offrait il y a quelques années dans les bureaux régionaux de l'Office de la langue française. Cette présence était utile tant à l'Administration elle-même qu'aux entreprises et au grand public. Elle

montrait l'importance que l'État accordait à la qualité de la langue. Tout se passe aujourd'hui comme si celui-ci ne conservait que son rôle de « policier » dans le champ linguistique, ce qui a parfois pour effet de discréditer ses interventions dans ce secteur.

Il conviendrait donc de renverser la vapeur et de mettre l'accent sur la maîtrise de la langue française, qui permet d'accéder à la connaissance, à la technologie, et aux cultures québécoise et française en premier lieu, qu'il s'agisse d'histoire, de littérature, de musique, de religion, d'Art sous toutes ses formes.

La maîtrise d'autres langues, par exemple l'anglais et l'espagnol dans le contexte du libre-échange, devrait elle aussi être prioritaire compte tenu de la situation géographique du Québec.

3. LA MAÎTRISE D'AUTRES LANGUES

L'État et la société québécoise dans l'ensemble gagneraient à promouvoir de façon plus vigoureuse la maîtrise d'autres langues que le français, comme le font du reste les Européens depuis déjà longtemps. Et, en raison du volume considérable d'échanges commerciaux et autres avec les États-Unis et le Mexique, l'anglais et l'espagnol apparaissent incontournables, si l'on peut dire.

Par exemple, l'établissement de partenariats durables dans le domaine des affaires, comme la conclusion d'ententes fructueuses de coopération et de développement entre les gouvernements, entre les institutions d'enseignement et les organismes de toute nature, est intimement lié à la connaissance que l'on possède de la langue de l'autre et de sa culture.

Maîtriser les langues anglaise et espagnole signifie transiger avec l'autre en tenant compte de sa culture, de sa façon d'être et de penser, de sa vision du monde, différentes de la nôtre. C'est une condition gagnante que l'on ne saurait négliger et dont tiennent compte ceux et celles qui réussissent à l'étranger.

En effet, comment accéder rapidement aux développements technologiques en informatique et aux avancées dans le domaine de la recherche sous toutes ses formes -- en médecine, en sciences de l'éducation, en gestion, etc. -- sans maîtriser la langue anglaise ? Comment peut-on espérer faire des affaires ou conclure des ententes de développement avec le Mexique et l'Amérique du Sud sans connaître la langue espagnole ?

L'apprentissage des langues anglaise et espagnole présuppose par ailleurs une bonne connaissance de sa propre langue, car on ne peut tout simplement pas s'exprimer clairement dans une autre langue que la sienne si l'on ne maîtrise pas d'abord celle-ci. Donc, loin de nuire à

l'apprentissage de la langue française, l'apprentissage d'autres langues en accroît la maîtrise.

Comme on peut le constater, la maîtrise de plusieurs langues est un puissant levier de développement individuel et collectif. La société québécoise aurait donc tout intérêt à en faire la promotion.

La prospérité du Québec de demain en dépend. Que l'on songe au développement économique (exportations, démarrage d'entreprises, création d'emplois, etc.) ou au développement social (établissement de partenariats dans différents domaines), on ne peut plus aujourd'hui faire abstraction du reste de la planète et des langues qui y sont utilisées. Les Québécois et les Québécoises doivent plus que jamais maîtriser plusieurs langues et enrichir ainsi leur propre culture, pour en assurer la survie.

Cependant, l'État et la société québécoise ne mettent pas suffisamment en valeur les avantages découlant de la maîtrise de plusieurs langues, à savoir : une plus grande employabilité dans des secteurs porteurs d'avenir ; un meilleur accès aux savoirs mis au jour dans d'autres pays et dans d'autres langues, dont on pourrait tirer profit ici même au Québec ; un enrichissement culturel indéniable nourrissant l'identité québécoise, etc.

C'est pourquoi la mise en place de mesures incitatives dans le domaine de la maîtrise des langues est une avenue qu'il conviendrait d'explorer. Il en sera fait brièvement état dans la conclusion qui va suivre.

CONCLUSION

Dans ce mémoire, l'accent a été mis dans un premier temps sur l'importance de situer le débat linguistique au Québec dans une nouvelle perspective, celle de la maîtrise des moyens de communication (mathématiques, langues et culture), les langues constituant parmi ces moyens des éléments fondamentaux.

En ce début de millénaire, il relève de l'évidence que l'avenir appartient à ceux et à celles qui savent utiliser les principaux moyens de communication. C'est pourquoi l'État et la société québécoise devraient, compte tenu de cela, valoriser davantage ces moyens de communication dont les langues font partie.

Dans un deuxième temps, l'importance de la maîtrise de la langue française a été soulignée. À ce sujet, l'absence de services autrefois offerts par l'État auprès de l'Administration, des entreprises et du grand public (par l'OLF et ses bureaux régionaux jusqu'en 1996) a été déplorée. De sorte qu'il ne reste aujourd'hui que la « contrainte » (les programmes de francisation et les règles relatives à l'affichage) dans son intervention en matière linguistique. Il y aurait certes lieu de rétablir ces services, entre autres éléments, pour augmenter la maîtrise de la langue française au sein de la collectivité québécoise.

Dans un troisième temps, il a été montré que la maîtrise de plusieurs langues est plus que souhaitable aujourd'hui, car elle représente un avantage considérable à plusieurs points de vue. Que l'on veuille établir des partenariats durables dans le domaine des affaires ou encore dans le monde l'éducation, que l'on veuille connaître la culture d'autres peuples et partager la sienne, que l'on veuille accéder aux savoirs produits ailleurs pour en faire bénéficier sa collectivité, on ne pourra y parvenir sans maîtriser les langues étrangères. Et, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la connaissance et l'usage de ces langues ne sauraient nuire à l'apprentissage et à la maîtrise de la langue française, puisqu'il faut d'abord maîtriser sa propre langue pour s'approprier celles d'autrui.

Ce sont là autant de raisons pour lesquelles il faudrait par exemple qu'à la fin des études secondaires les élèves aient une connaissance suffisante de la langue anglaise, notamment, pour pouvoir l'utiliser adéquatement. Dans la même optique, les cégeps et les universités devraient offrir plus de cours optionnels (français, anglais, espagnol, etc.) dans le domaine des langues. Plus de cours de rédaction générale et de rédaction technique, en français et dans d'autres langues, seraient également nécessaires dans ces institutions d'enseignement pour accroître la compétence linguistique des étudiants, dès lors qu'ils possèdent les connaissances de base.

Bref, mille et une mesures pourraient être mises de l'avant pour que les Québécois et les Québécoises soient plus compétents au point de vue linguistique et qu'ils puissent assurer en même temps leur avenir, l'avenir de leur langue. Et c'est dans le contexte illustré précédemment dans ce mémoire que ces mesures devraient voir le jour.